

Récapitulatif des correspondances et événements du 2 au 9 juillet 2009

AMPL
&
Délégués Collège PNT

agir pour la sécurité



Association Marocaine des Pilotes de Ligne

Jeudi 2 juillet 2009

Monsieur Abdelmajid KHAMLACH
Délégué Préfectoral
Préfecture Ain Chock - Hay Hassani- Nouaceur

Monsieur le Délégué,

Nous avons le regret de vous informer que les Pilotes de Ligne ROYAL AIR MAROC membres de l'Association Marocaine des Pilotes de Ligne ont décidé, lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009 et suite au référendum tenu du 23 au 30 Juin 2009, une série d'arrêts de travail de 2 jours reconductible.

Les dates et heures de ces arrêts de travail seront communiquées par les représentants du PNT RAM.

Ainsi et conformément à la législation marocaine et en particulier au chapitre I section 1 – Article 551, 556 et 565 du Code du Travail, nous vous demandons de bien vouloir intervenir dans le cadre d'une tentative de conciliation.

Veillez agréer, Monsieur Le Délégué, nos salutations les meilleures.

Pour les délégués PNT ROYAL AIR MAROC

N.B : Ci-joint la dernière demande d'audience REF DLG05/09 du 12 juin 2009

Jeudi 2 juillet 2009

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ENQUÊTE ET DE CONCILIATION

Monsieur le Président,

Les Commandants De Bord et Officiers Pilotes de la Royal Air Maroc, membres de l'Association Marocaine des Pilotes de Ligne (AMPL), réunis en Assemblée Générale le 30 juin 2009, et face au refus de la Direction RAM d'ouvrir le dialogue et de respecter ses engagements : Marocanisation, Protocole d'accords, etc. ont décidé, au vu du résultat du référendum tenu à cet effet, d'une série d'arrêts de travail reconductible.

Soucieux des intérêts de notre Compagnie nationale et conformément à la législation marocaine et en particulier au chapitre I section 1 – Article 551, 556 et 565 du Code du Travail, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir intervenir dans le cadre d'une tentative de conciliation.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, nos salutations les plus respectueuses.

Pour les délégués Collège PNT
ROYAL AIR MAROC

Vendredi 3 juillet 2009



Lettres AMPL à :

- ✈ Monsieur le Ministre du Transport et de l'Équipement
- ✈ Monsieur le Ministre de l'emploi et de la Formation professionnelle
- ✈ Monsieur le Président de la Commission de l'Intérieur, de la Décentralisation et des Infrastructures

Vendredi 3 juillet 2009

Monsieur,

Mandatée par ses membres, Commandants de bord et officiers pilotes marocains, l'AMPL a l'honneur de vous adresser la présente afin de vous faire part de sa profonde inquiétude de voir le malaise social perdurer voire s'aggraver au sein de notre compagnie nationale Royal Air Maroc.

Ce dialogue et ces accords étaient pourtant notoirement destinés à, sinon rehausser, du moins préserver le rang que notre pays occupe au sein du cercle restreint des nations où le transport aérien reste synonyme de sécurité.

Car l'AMPL, soucieuse de ce rang glané après des décennies d'efforts et de persévérance n'a eu de cesse d'encourager ses membres à porter haut les couleurs du royaume par leur professionnalisme et leur excellence.

Monsieur Le Président, voir des avions de la compagnie nationale sous le commandement de pilotes étrangers dont le cursus académique, la formation et l'expérience professionnelle sont en deçà de ceux des quelques 150 officiers pilotes de RAM en attente d'être promus commandants de bord est une inquiétante régression avant d'être pour tout marocain patriote une amère et insupportable situation.

Sans préjuger des résultats des démarches de conciliation légales, les commandants de bord et officiers pilotes de ligne risquent de se voir dans l'obligation de recourir à une série de mouvements de protestation afin de faire aboutir leurs doléances légitimes.

En espérant vous avoir rendu compte de la situation prévalant au sein du personnel navigant technique marocain de notre compagnie nationale ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, notre plus profond respect.

Lundi 6 juillet 2009



**Le Délégué préfectoral du Ministère de l'emploi et
un inspecteur du travail sont reçus par le
Directeur des Ressources Humaines de Royal
Air Maroc**

Lundi 6 juillet 2009

Lundi 6 juillet 2009

Communiqué AMPL :

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Commandants De Bord et Officiers Pilotes de Ligne de Royal Air Maroc, membres de l'Association Marocaine des Pilotes de Ligne, réunis en Assemblée Générale le 30 juin 2009 ont déploré la rupture de tout dialogue depuis plus de 8 mois par le management actuel de la compagnie. Suite à une consultation référendaire (84,5% de participation – 66,1% de Oui), l'Assemblée Générale a décidé une série d'arrêts de travail, reconductible, dont les modalités seront fixées ultérieurement.

Ce recours ultime est motivé par le non aboutissement des revendications légitimes du corps des pilotes de ligne, à savoir, en priorité :

- La marocanisation de la fonction Commandant De Bord au sein du Groupe Royal Air Maroc ;
- Le respect des engagements de la Compagnie RAM : Protocoles d'accords, Cahier de revendications, élaboration d'un Statut, etc.

Mardi 7 juillet 2009



**Les Délégués reçoivent un écrit émanant du
Directeur des Opérations Vol pour une réunion
le lundi 13 juillet 2009 à 10h00**

Mercredi 8 juillet 2009

11h30mn

À M. le Président Directeur Général RAM

Monsieur,

En réponse à notre demande d'audience Réf. DLG/04/09 du 13 mars 2009 restés sans réponse et relancée par la lettre Réf. DLG/05/09 du 12 juin 2009, le DOV nous a convié en date du 7 juillet 2009 à une réunion le 13 juillet 2009 (soit une semaine plus tard !).

Nous nous permettons de vous rappeler que les pilotes de ligne RAM et membres de l'AMPL ont décidé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009, une série d'arrêt de travail de 2 jours reconductibles.

Monsieur le Président, vu la gravité de la situation et les répercussions néfastes et préjudiciables à l'exploitation de notre Compagnie nationale, nous vous réitérons l'entière disponibilité de tous les Représentants Délégués et AMPL à se réunir d'urgence avec vous, et ce, dès cet après-midi.

Veillez agréer, M. le Président, nos salutations les plus respectueuses.

Pour les Délégués du Collège PNT

Mercredi 8 juillet 2009

14h00mn

**Ecrit du Directeur des Opérations Vol aux Délégués du Collège PNT,
dont extrait ci-dessous :**

N/REF : 096/2009 O.V. CD

Objet : Votre courrier du 8 juillet 2009-07-10

Messieurs,

Vu l'importance des points à discuter et compte tenu de l'ampleur des décisions que la Direction se prépare à vous communiquer lors de la prochaine réunion, la Direction s'en tient à la date du 13 Juillet 2009 et compte sur votre compréhension et votre sens des responsabilités afin d'éviter toute action de nature à compromettre le dialogue social et le bon fonctionnement de la Compagnie.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

M. GHAMMARTE

Directeur des Opérations Vols.

Mercredi 8 juillet 2009

17h30mn

Communiqué de la RAM :



Communiqué de presse

Royal Air Maroc déplore le retour des tensions provoquées par les représentants des pilotes et conteste la démarche utilisée.

Suite au retour de l'habituelle offensive médiatique d'été des représentants des pilotes, la direction de Royal Air Maroc émet les clarifications suivantes :

1. tous les dispositifs nécessaires au dialogue social sont mis en place et fonctionnent au sein de la Compagnie.
2. la direction ne souhaite pas que le dialogue social s'installe sur la place publique et invite les représentants des pilotes à s'en tenir au cadre interne des négociations en dehors de toute pression et intimidation.
3. la direction s'étonne que des décisions de grève aient été prises à grand renfort de battage médiatique sans qu'aucune démarche de discussion n'ait été sérieusement entamée au préalable et alors qu'une réunion est prévue pour le 13 juillet 2009.

Malheureusement, force est de constater qu'encore une fois les représentants des pilotes exercent leurs menaces et leurs chantages au pire moment pour les passagers d'une part, c'est à dire en période de pointe et de retour de la communauté marocaine au pays, et pour la situation financière de la Compagnie d'autre part, déjà fortement dégradée par la crise qui frappe le transport aérien et l'arrivée de nouveaux concurrents.

Ceci étant, la direction de la RAM réitère sa bonne volonté à poursuivre les discussions afin d'examiner le bien fondé des revendications et de rassurer le corps des pilotes quant à la satisfaction de ses revendications légitimes.

Casablanca, le 08 juillet 2009

(C-0038864/09)

Jeudi 9 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué AMPL :

Les Commandants de Bord et Officiers Pilotes de Ligne de Royal Air Maroc membres de l'Association Marocaine des Pilotes de Ligne (AMPL), afin de mettre en garde contre toutes les habituelles tentatives de désinformation initiées par le management actuel de Royal Air Maroc, souhaitent soumettre à l'appréciation de l'opinion publique les éléments suivants :

1- Le dialogue social est rompu unilatéralement par la Direction R.A.M depuis plus de huit mois et ce malgré les nombreuses tentatives des Représentants de le renouer avec son pendant d'engagements du Management non honorés et son lot de sanctions abusives.

2- La marocanisation des postes Commandants de Bord du Groupe RAM, entérinée par un précédent protocole d'accord en souffrance depuis 2006, n'a aucun impact sur la santé financière de la Compagnie bien au contraire.

3- L'appel à des Commandants de Bord étrangers de cursus académiques, de formation et d'expérience professionnelle en deçà de ceux des 150 pilotes marocains en attente, demeure une aberration que le Management de RAM ne saurait justifier.

Les Pilotes de Ligne soucieux des intérêts de la Compagnie Nationale et fiers de l'estime exprimée par les passagers pour leur professionnalisme et expertise restent mobilisés pour défendre ce capital patiemment constitué des décennies durant.

Les Commandants de Bord et Officiers Pilotes de Ligne de Royal Air Maroc déplorent l'autisme du management RAM qui les pousse, contraints et forcés, à user de cet ultime recours.



Prochains jours...

- À suivre !



MODALITES DE CESSATION DE TRAVAIL

Les dates et heures d'arrêts de travail seront communiquées par les représentants PNT

- Numéros de Téléphone permanence (24h/24h) :
Délégués : 0661 363 853 – AMPL : 0661 108 965
- Le mouvement concerne tous les pilotes Royal Air Maroc (Détachés ou non).
- Seront concernés les vols dont l'heure du bloc départ (ETD) programmée se trouve durant la période communiquée.
- Le mouvement concerne tous les vols au départ du territoire marocain.
- Pour les vols à caractères particuliers : contactez les numéros de permanence ci-dessus.
- Tout pilote en provenance des escales étrangères s'arrêtera à la 1^{ère} escale marocaine.
- L'AMPL prendra en charge les frais d'hébergement et de voyage retour éventuel des escales marocaines vers la base.
- Un écrit sera envoyé à la Compagnie RAM l'informant que les concernés rejoindront leur base dans les plus brefs délais.
- Visite Médicale, simulateur et cours au sol ne sont pas concernés.
- Présence des membres au local AMPL chaque jour d'arrêt de 09h00 à 17h00
- Les périodes d'arrêt de travail ne peuvent être considérées comme repos hebdomadaire sauf si spécifiées dans le programme initial.
- Toute déclaration aux médias doit être faite par un membre mandaté par le Bureau.